

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-177 du 13 juillet 2011 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130571S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision DG n° 2005-191 du 5 octobre 2005 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-235 du 3 septembre 2007 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-299 du 23 octobre 2007 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. BAUVAL (Laurent), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 3 septembre 2011.
Mme ROQUES (Sophie), pharmacien contractuel, à compter du 5 octobre 2011.
Mme MIRFENDERESKI (Rochanak), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 23 octobre 2011.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 13 juillet 2011.

La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA